



GP spécial DOM : proposition à sens unique

Roissy, le 4 août 2008 - Bureau Central - n° 35/08

Comme cela avait été annoncé, un comité technique GP concernant la situation spécifique des personnels affectés dans les DOM s'est réuni le jeudi 31 juillet 2008.

La Direction a commencé sa présentation par des tableaux :

Tarifs R1 actuels				R1 conforme A/R 2008
	R1L A/R	R1M A/R	R1H A/R	
PARPTP	229 €	275 €	345 €	296 €
FDFPAR	228 €	274 €	344 €	297 €
PARRUN	245 €	295 €	371 €	413 €
PARCAY	243 €	313 €	367 €	312 €

Nombre de coupons R1 en 2007 (pour 777 ouvriers droit résidant dans les DOM concernés)				
	R1L	R1M	R1H	Total
PARPTP	486	220	336	1042
FDFPAR	427	79	235	741
PARRUN	555	213	492	1260
PARCAY	236	58	176	470
Total	1704 48,5 %	570 16,2 %	1239 35,3 %	3513

Ces tableaux laissent apparaître que dans les 2/3 des cas, le tarif serait plus élevé en moyenne qu'actuellement. Mais la situation est très contrastée puisque les tarifs dits « conformes aux règles URSSAF » se rapprochent des R1M pour les Antilles et la Guyane, mais dépassent nettement le R1H pour la Réunion. Le R1 conforme serait réservable en classe K.

Face à cette situation la Direction s'est déclarée prête, dans le cadre d'une logique de continuité territoriale, à envisager une solution propre aux salariés résidant dans les DOM.

Cette solution serait calquée sur les aides aux voyages que peuvent distribuer chacune des régions que constituent les DOM. Elles disposent pour cela d'une enveloppe budgétaire, charge à chacune de définir les modalités et les critères de distribution de cette enveloppe. Pour Air France, il s'agirait d'un avantage en espèces dans l'entreprise et serait limité par un plafond annuel et un nombre restreint de bénéficiaires (seulement les personnes à charge). Bien sûr, l'aide en question serait soumise aux cotisations sociales et serait fiscalisée, comme du salaire. Des négociations devraient pouvoir débuter à la rentrée si les syndicats se déclaraient prêts à envisager favorablement la solution préconisée.

Par ailleurs, la Direction a rappelé que le lobbying général sur la question des GP se poursuivait et que, dans tous les cas, aucune mesure ne serait appliquée avant novembre 2008.



Nos commentaires

Il s'agissait du 2^e comité technique GP, le premier ayant évoqué l'argumentaire URSSAF, permettant de remettre au clair les règles en matière d'avantages en nature. Ces réunions sont utiles mais souffrent sans doute de leur caractère partiel car de nombreux problèmes se recourent.

En effet, on pouvait aborder la question des R1 DOM selon deux autres points de vue qui feront l'objet de comités techniques fin août / début septembre : les pré-post acheminements et le subventionnement par le Comité Central d'Entreprise.

Il est curieux de constater que les tarifs GP sont exclusivement additionnels : Pointe à Pitre - Marseille se calculant en ajoutant au PTPPAR le tarif post acheminement PARMRS, alors que les tarifs publics sont alignés. Tout le monde n'allant pas à Paris ou ne partant pas de Paris, voilà déjà une solution pour diminuer la facture éventuelle ! A noter que cette solution s'applique aussi à la quasi-totalité des destinations longs courriers.

L'aide par le biais du Comité Central d'Entreprise est aussi possible sur l'ensemble du réseau mais peut prendre un caractère spécifique sur les DOM. Elle ne saurait passer aujourd'hui, selon FO, par les CE sous peine de revêtir un caractère discriminatoire. Nous persistons dans notre volonté de voir cette solution envisagée, avec bien entendu un budget supplémentaire spécifique !

Nous constatons que la Direction fait les choses à moitié. En voulant uniquement « aider » les salariés résidant dans les DOM, elle écarte tous ceux qui s'y rendent et, en premier lieu, les domiens qui résident en métropole.

Bien sûr, ce n'est pas un hasard si parmi les 5 destinations R1 les plus fréquentées, il y a Paris-Pointe à Pitre, Paris-Fort de France et Paris-Réunion. Ce simple constat devrait inciter la Direction à plus de clairvoyance et à étudier des solutions pour tous les salariés !

Nous n'avons cependant pas rejeté a priori la proposition de négociations sur le thème proposé, dans la mesure où but moyen permettant de « réduire la facture » serait le bienvenu.

Nous avons aussi demandé que soient traitées les spécificités des salariés de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française qui ne sauraient rester écartés de toute solution qui serait trouvée !

La Direction s'est engagée à réunir à nouveau un comité technique GP spécifique aux DOM à la rentrée. Nous aurons à ce moment là plus de précisions sur la volonté de la Direction de proposer un système réellement intéressant et d'envisager des solutions pour les domiens résidant en métropole et pour ceux qui se rendent en touristes dans les DOM, faisant ainsi fonctionner l'économie des départements.

Conscients de la nécessaire continuité territoriale, nous aurons néanmoins à cœur de faire avancer les négociations pour que les salariés des DOM bénéficient des meilleures conditions possibles.

Pour le SG.FO.AF

Patrick Hurel